



L'Alliance Terre Citoyenne, des Alliés, des Points de Vue, des Initiatives, des Ressources et un Agenda Citoyen.

Bakundakwita Charles
Olivier Geneviève
Pablo Ceto
Elizabeth Peredo
Charles Bakundakwita
Camille Mino
Vuarin P.
René M. Segbenou
Chen Lichuan
Agnès Bertrand et
Françoise Degert
Fernando Rosero
Carla Estrada
C. Lichuan
P. Vuarin
Chico Menezes
Alberto Broch
test plugin smooth
gallery

Le saviez vous?

Ces alliés peuvent être des organisations internationales, des organisations régionales, des organisations nationales ou locales. [Lire+](#)

[Accéder à la partie privée](#)

La finance à l'assaut de la biosphère



Agnès Bertrand



Françoise Degert

«Le problème de cette nature, c'est qu'elle est gratuite». Héléne Leriche, citée dans le **publi-reportage Spécial Biodiversité, Libération 29 juin 2010**

La biodiversité est sous les feux de la rampe. Se basant sur les atteintes irréversibles portées au monde du vivant, l'Organisation des nations unies (ONU) a déclaré 2010 « année de la biodiversité ». Le battage médiatique est à son comble. Point d'orgue : la Convention sur la biodiversité, issue du Sommet de la terre de Rio en 1992, réunira en octobre prochain, à Nagoya (Japon) les 193 États signataires du traité. Cette 10ème conférence des Parties (COP 10) [1] se déroulera au Japon, au Palais des congrès de Nagoya. Une présence massive des lobbies d'affaires est attendue. Sur la table des négociations, les enjeux sont aussi farouches qu'ils sont occultés. Sous prétexte de préservation de la biodiversité, se prépare un recadrage complet de la structure et des finalités de la convention. Petite histoire d'une formidable imposture.

La notion de biodiversité ne se limite plus aujourd'hui à « la diversité des êtres vivants et de leurs caractères génétiques ». Dans un parallélisme parfait avec les services environnementaux de l'OMC (organisation mondiale du commerce), établis dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) [2], elle s'étend à « tout le matériel »

susceptible d'être mis en valeur. Elle inclut non seulement les plantes, les animaux, les gènes, mais également les paysages, les forêts, le captage et la filtration de l'eau, les savoirs faire traditionnels, les cultures, la «sensibilisation» du public, etc.

Dans les coulisses de la Convention, de nombreux organismes publics et privés, des États s'affairent depuis près d'une décennie : l'ONU et ses organismes satellites, l'Union européenne, en particulier la France et l'Allemagne, les États-Unis, l'Australie, le Canada etc... S'appuyant sur les penseurs néo-libéraux, ils décrètent, avec Pavan Sukhdev, que la seule solution est d'offrir « une argumentation économique exhaustive et irréfutable pour la conservation des écosystèmes et de la biodiversité ». Ce responsable des marchés internationaux de la Deutsche Bank à Bombay est également fondateur d'un programme de «comptabilité environnementale» en Inde. La finance se pose en sauveur de la planète.

Mais le problème est de donner une valeur marchande à des millions d'espèces et de molécules différentes. Pour contourner la difficulté, l'évaluation de la biodiversité ne porte plus sur les espèces mais sur tous « les services économiques », depuis la pollinisation à la filtration de l'eau, rendus à l'homme par la totalité des écosystèmes (forêts, zones humides, prairies, récif corallien...). Des services estimés par le professeur américain Robert Costanza [3] à 33 000 milliards \$ en 1997, soit le double de la valeur mondiale brute produite cette année là.

Boîte à outils planétaire

Pour donner une valeur aux écosystèmes, de 2001 à 2005, l'ONU a élaboré le Millenium Ecosystem Assessment (MEA) [4]. Il doit être décliné à l'échelle de la France avant la fin de l'année. Ce document identifie 31 services rendus, classés en 4 catégories. Ces catégories ont été recoupées avec la cartographie complète fournie par les bases de données géographiques transmises par les satellites [5]. L'ensemble permet de connaître l'état des sols, des sous-sols, les gisements de ressources naturelles, les ressources marines etc. Au prétexte d'établir des zones de protection de la biodiversité, les fameuses trames vertes et bleues, le globe terrestre est ainsi scruté et transformé en parts de marché.

Mais le zèle économétrique ne s'arrête pas là. Depuis 2007, c'est le TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) qui élabore, toujours sous la direction du banquier Pavan Sukhdev, un système complexe pour calculer la valeur monétaire de chaque « service écosystémique » (sic !). Discretion oblige, les conclusions de ces constructions mathématiques financières ne seront présentées qu'en octobre 2010 à Nagoya.

Sans attendre la conférence de Nagoya toutefois, un premier symposium destiné au monde des affaires, intitulé le « business of biodiversity », s'est tenu à Londres le 13 juillet. Julia Marton-Lefèvre, directrice de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), a présenté l'étude « TEEB for business » pour faire un appel du pied aux transnationales. Le rapport promet aux entreprises près de 1 100 milliards \$ de profits supplémentaires en 2050, grâce aux services écosystémiques [6]. Parmi les contributions au symposium, notons celles de William Evison, de PricewaterhouseCoopers, Mikkel Kallesoe, du World business Council for sustainable development qui regroupe des multinationales aussi notoirement écologiques que Dow chemical.

Pouvoir offshore, élus hors-sol

Il reste à mettre en place le système qui va organiser et contrôler ce marché. En mai 2010, à Nairobi, « un groupe de travail spécial à composition non limitée » de la CDB propose la création d'une plate-forme science-politique pour appliquer un plan stratégique, tout en déclarant « qu'il était prématuré d'en discuter ». En juin 2010, les représentants de 90 États ont adopté cette proposition en Corée : l'Intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services (IPBES) [7] était lancée. En écho, le G8 réuni le 25 juin au Canada, a applaudi sa création. Elle doit être entérinée en septembre, à New York, lors de la 65ème Assemblée générale de l'ONU. L'IPBES réunira des représentants des États, mais également des experts, des firmes et des financiers. Cette plate-forme sera chargée de fournir l'expertise scientifique en matière de biodiversité. Mais contrairement au GIEC [8], dont elle prétend être la réplique pour la biodiversité, elle aura également un mandat politique. Forte de l'aval de l'ONU, l'IPBES sera, à Nagoya, investie d'un pouvoir supranational. Elle contrôlera l'application d'une convention sur la diversité biologique (CDB) complètement détournée de ses objectifs d'origine. Le plan stratégique, qui sera adopté à Nagoya, couvre une période jusqu'à 2020. Quant aux instruments pour y parvenir, le monde des affaires aura carte

Rechercher

Agenda

[RENCONTRE PUBLIQUE SUR LES BIENS COMMUNS](#)

Pour la Transition, une économie du partage de la connaissance et des biens communs.

[OBJECTIF PLANCTON](#)

Action de science participative originale menée à Brest et à Lorient en partenariat avec Plancton du Monde.

[AMENAZAS PARA LA PESCA EN EL MEDITERRANEO](#)

24 de mayo 2014: visita y charlas en Vinaroz, región de Valencia.

Newsletter

Vous êtes déjà inscrit à **Alliance internationale Terre Citoyenne** et souhaitez mettre à jour ou résilier votre abonnement? [Cliquez ici!](#)

blanche. «L'intérêt et les capacités du secteur privé (...) dans la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité et des services des écosystèmes comme source de futures opérations commerciales, et comme condition à de nouvelles possibilités commerciales et de débouchés (...)» est salué ad nauseum par un groupe de travail préparatoire à la 10ème conférence de la CDB [9].

Les banques dans les starting blocks

La véritable question qui intéresse les banquiers et les fonds d'investissement, c'est à l'évidence de transformer la biodiversité en fonds monétaire.

Des systèmes de compensation, comme le «Païement et compensation des services environnementaux» (PSE) sont déjà en vigueur. Pratiqué depuis quelques décennies, ce système se résume à cette idée : les écosystèmes fournissent des services essentiels au bien-être humain, pourquoi ne pas les faire payer? Pour les pays du Sud, la FAO a proposé une convention-type de PSE. Elle incite, par exemple, les agriculteurs à cesser la culture sur brûlis ou l'écochage (dénomination réservée aux éleveurs transhumants)... «Toutefois, le PSE ne s'applique pas aux multinationales, en particulier celles qui détruisent les forêts pour planter des palmiers à huile. Il ne contraint que les petits paysans qui mettent fin à leurs droits d'usages » reconnaît Alain Karsenty, du CIRAD [10]. En l'échange d'une compensation arbitraire, les petits paysans du Sud n'auront plus qu'à acheter les engrais et les pesticides...

Il existe également les « réserves d'actifs naturels » (RAN), que la filiale biodiversité de la Caisse des dépôts (CDC) commence à créer en achetant des terrains qu'elle remet à l'état de «nature», comme elle l'a déjà fait dans la plaine de la Crau. Par ailleurs, la filiale gère des espaces de compensation pendant 30 à 50 ans pour le compte d'un aménageur (exemple de l'autoroute A 65).

Pour gérer ces contrats, les banques de compensation entrent en jeu. « Elles existent déjà aux Etats-Unis pour les zones humides », a expliqué Capucine Chamoux, de l'ambassade américaine à Paris, lors de la conférence de l'ICREI, réuni à Aix-en-Provence en juin dernier. Une société privée finance, via un crédit bancaire, la restauration d'une zone humide; «celui qui offre la meilleure prestation au plus bas prix emporte le marché de gestion».

Le trou noir de la finance

Chacun sait que les banques de compensation, telles Clearstream, ne sont absolument pas régulées. Leurs activités sont fondées sur les contrats à terme qu'elles transfèrent ensuite aux chambres de compensation chargées de vérifier les transactions. Leur fonctionnement est si opaque qu'en 2008, elles ont été qualifiées de « trou noir de la finance ». Comment peut-on prétendre qu'elles vont protéger la biodiversité et les écosystèmes ?

Selon Sarah Hernandez, économiste environnementale, la compensation financière a toutes les chances de devenir «une licence de destruction» de la nature[11]. Le seul intérêt serait donc celui des banques. Elles seront habilitées à transformer les territoires en actifs financiers et ceci n'est pas une vue de l'esprit. L'Allemagne n'a-t-elle pas suggéré, en mars dernier, que la Grèce « offre ses îles » pour compenser sa dette[12]? Grâce aux réserves d'actifs naturels, les banques auront davantage d'occasion de spéculer.

Cette préséance accordée aux fonds spéculatifs dans le management global des écosystèmes de la planète, aussi scandaleuse qu'elle soit, n'est pas tout à fait surprenante. La richesse et le pouvoir ont changé de mains aux Etats-Unis en 2007. Devançant pour la première fois les patrons d'entreprises industrielles ou technologiques, les responsables des fonds spéculatifs et privés sont arrivés en tête du classement des fortunes publié dans «Forbes Magazine»[13]. Et ils comptent bien conserver la première place. Le cœur du capitalisme financier s'apprête à franchir un nouveau pas : se garantir sur nos réserves d'actifs naturels. Après avoir coulé le système économique par des investissements véreux, il ne manque plus aux banques que de couler la terre.

Dépossession généralisée

Au nom de la biodiversité, cette nouvelle gouvernance affectera le statut et le sort de toutes les ressources naturelles pour des décennies. L'OMC ne s'y est pas trompé. Son rapport sur le commerce mondial 2010, publié fin juillet, s'intitule «Commerce des ressources naturelles ». Son directeur, Pascal Lamy se félicitait dans un communiqué du 27 juillet 2010 que « les choses » allaient bouger en octobre. Bouger pour qui et dans quel sens? Cette financiarisation de la nature va soustraire aux communautés locales et aux souverainetés nationales l'usage de leurs ressources et territoires. «On ne peut pas protéger la biodiversité sans toucher au droit de propriété», affirmait Patrick Hubert, ex-conseiller d'Etat qui a dirigé plusieurs cabinets ministériels, dont celui de Dominique Perben.

Cette nouvelle gestion implique la transformation du droit de propriété, propriété individuelle, bien sûr, mais aussi propriétés de l'Etat et des communes, propriétés collectives en Afrique et dans l'hémisphère Sud en général. Certes, l'érosion génétique, la dégradation des écosystèmes et l'épuisement des ressources prennent des proportions alarmantes. Mais les solutions proposées par les technocrates et les financiers à Nagoya, vont à contre-sens de la préservation de la nature. Vont-ils y parvenir à les imposer? L'alerte sur le détournement de Nagoya est lancée et commence à se répercuter à travers la planète [13].

Agnès BERTRAND, co-auteur de « OMC, le pouvoir invisible ». Fayard, 2002
Françoise DEGERT, journaliste

Lire aussi l'article des mêmes auteurs.

Notes

[1] www.cbd.int/cop10

[2] L'Accord général sur le commerce des services constitue l'annexe 1B de l'Accord de Marrakech. Cf.

Marianne

fr.wikipedia.org/.../Accord_général_sur_le_commerce_des_services -
fr.wikipedia.org/.../Organisation_mondiale_du_commerce

[3] Robert Costanza : «The value of the world's ecosystem services and natural capital» Nature n° 387, 1997, p.253 à 260.

Professeur en économie environnementale, Robert Costanza a longtemps enseigné à l'université de Vermont (USA) avant de rejoindre l'université d'Etat de Portland.

[4] [Évaluation des écosystèmes pour le millénaire](#)

[5] La base de données [Corine Land Cover](#) couvre déjà trente-huit pays européens

[6] Site général du « TEEB » : www.ecosystemmarketplace.com - Rapport du « TEEB for business »

[7] [Plate-forme intergouvernementale sur la science et la politique de la biodiversité et des services écosystémiques](#)

[8] [Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat](#)

[9] [Conférence des Parties](#) à la Convention sur la diversité biologique. Dixième réunion Nagoya, Japon, 18-29 octobre 2010. Point 10 de l'ordre du jour. Rapport du « groupe de travail spécial à composition non limitée » de l'application de la convention sur les travaux de sa troisième réunion.

[10] Alain Karsenty, chercheur au CIRAD, consultant dans plusieurs organisations internationales, dont la Banque mondiale. Il est intervenu lors de la 8ème conférence internationale de l'ICREI, qui s'est tenue à Aix-en-Provence du 17 au 19 juillet 2010. L'International center for research on environmental issues (ICREI), ou Centre international de recherche sur l'environnement, fondé par Alain Madelin, est actuellement présidé par Max Falque. www.icrei.org

[11] 5ème colloque sur « la réparation des atteintes à l'environnement » organisé à la Cour de Cassation, le 24 mai 2007.

[12] [L'Expansion.com](#) et AFP du 4 mars 2010

[13] « [Big Bodies vs the Biosphere](#). Confronting the global corporate hijack of Nagoya's COP10 »

© Terre Citoyenne 2009 - Site réalisé avec le soutien de la [Fondation Charles Léopold Mayer](#) Une // [Contact](#) | [Plan du site](#) | [Crédits](#)



Terre-Citoyenne est membre de www.coredem.info -/- Follow us in [Facebook](#)